



Paris, le 1^{er} février 2017

« 20% de bio en Restauration Collective : les politiques reculent, la société avance ! »

20% de bio en Restauration Collective : les sénateurs et le Conseil Constitutionnel rejettent cet objectif, alors que les citoyens le réclament ! Qu'à cela ne tienne, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et Manger Bio Ici et Maintenant continuent d'avancer avec les acteurs de la société civile.

1) Une décision regrettable pour les transitions agricole et alimentaire

20% de bio en restauration collective : cela aurait été **un signal politique fort** pour les acteurs de la restauration mais également **pour les agriculteurs conventionnels qui hésitent à sauter le pas vers la bio...** Cette mesure aurait permis d'asoir les filières organisées sur les territoires et aurait été également une reconnaissance des impacts sociaux, économiques, sanitaires, environnementaux de l'agriculture et l'alimentation bio, plébiscitées par les citoyens.

2) La production bio française est déjà suffisante

Contrairement à ce qu'avaient argumenté bon nombre de sénateurs, la bio française est suffisante : **moins de 400 000 ha suffiraient à fournir 20% de bio** pour les 3 milliards de repas annuels de la restauration collective¹. Or, l'agriculture biologique représente aujourd'hui 1,5 million d'hectares (32 000 productrices et producteurs), et connaît actuellement un développement sans précédent (+21 nouvelles fermes bio par jour au 1^{er} semestre 2016 !)². L'offre en produits bio français va donc encore significativement progresser ces prochains mois et années. Par ailleurs, 76% des produits bio consommés en France sont déjà produits en France : la bio est plus locale que ce que l'on imagine !

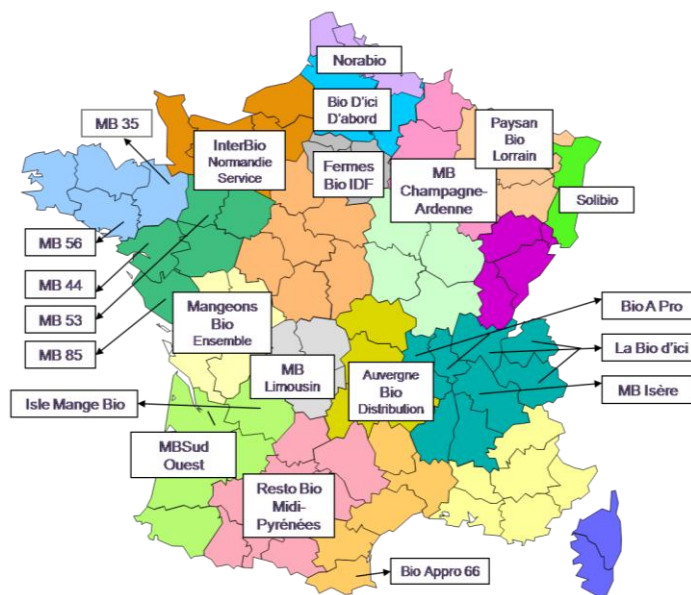
¹ Estimation effectuée à l'aide du « [convertisseur alimentaire](#) » de [Terres de Liens](#). Par souci de simplicité, le calcul est basé sur les quantités moyennes consommées pour un repas du déjeuner par **un adulte**, ce qui *surestime grandement* le résultat obtenu (le secteur scolaire représente à lui seul 38% de la restauration collective par exemple). Par ailleurs, les 20% sont calculés en nombre de repas et non en chiffre d'affaires.

² Données Agence Bio

3) Les filières bio, locales et équitables sont organisées pour la restauration

Les producteurs bio ont été pionniers et ont accompagné l'introduction d'aliments bio en restauration collective dès les années 2000. Un important travail de structuration des filières a été mené et a notamment permis **l'émergence d'une vingtaine de « plateformes »** de producteurs bio locaux (voir ci-contre).

La majorité de ces plateformes sont fédérées au sein du réseau MBIM. Les chiffres d'affaires de ces outils économiques n'ont cessé de croître ces dix dernières années et représentent aujourd'hui une part non négligeable des approvisionnements de la restauration collective.



En vue du développement qui attend la filière bio – et qui est déjà là dans certains secteurs- le réseau MBIM s'est engagé à travers une série de critères à mettre en avant une bio exigeante :

- une offre de produits 100% biologique, locale et globale, équitable pour le Nord et pour le Sud, accessible, paysanne et de qualité(s);
- des services professionnels, adaptés et cohérents ;
- une offre solidaire, mise en place en concertation avec les producteurs et transformateurs bio de nos territoires ;
- dans des outils économiques durables, instaurant une gouvernance partagée.

Ce référentiel constituera à n'en pas douter un outil cohérent pour développer des filières bio, locales et équitables.

4) Les acteurs bio et la société vont de l'avant !

Il semblerait qu'à l'heure actuelle, les acteurs politiques soient incapables de prendre le pouls de la situation et de la demande des citoyens en la matière. Alors que la demande en bio a considérablement augmenté ces dernières années, que les scandales alimentaires font rage, et que la crise du monde agricole bat son plein, les parlementaires rechignent encore à prendre les décisions qui constitueraient un signal fort pour l'ensemble des acteurs.

Qu'à cela ne tienne ! La plupart des expériences intéressantes d'introduction de produits bio ont été obtenues sans l'aval des parlementaires ! 130 expériences réussies sont d'ailleurs valorisées en ligne (sur www.restaurationbio.org) pour inspirer d'autres établissements.

La FNAB et MBIM ont donc convié ces acteurs (Agir pour l'Environnement, FCPE, Agence Bio, Réseau Restau'Co, AMF, ...) à une après-midi de réflexion commune le 1^{er} février, pour continuer d'avancer en conjuguant ces forces.



QUI SOMMES-NOUS ?

A propos de la FNAB

Créée en 1978, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB) est un organisme professionnel à vocation syndicale qui fédère les 24 groupements régionaux d'agrobiologistes (GRAB) répartis sur l'ensemble du territoire français. Ces principales missions sont :

- représenter et porter la voix des producteurs bio des régions de France ;
- promouvoir un développement cohérent, solidaire et durable du mode de production biologique.

Ainsi, la FNAB et son réseau œuvrent depuis les années 2000, à l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration collective. Pour cela, les associations du réseau FNAB accompagnent à la fois :

- l'offre, en accompagnant les producteurs bio à approvisionner la restauration collective, plus particulièrement sous forme d'organisations collectives ;
- et la demande, en accompagnant les acteurs de la restauration collective autogérée et concédée : diagnostics, formations du personnel, aide à la rédaction de marchés publics, animations pédagogiques, planification des approvisionnements, etc.

Au niveau national, la FNAB a pour rôle de mutualiser, capitaliser et valoriser les expériences et les outils mis en place. Elle communique et apporte une expertise auprès des pouvoirs publics et de partenaires institutionnels et associatifs.

A propos de MBIM

Manger Bio Ici et Maintenant (MBIM) est une association Loi 1901 créée en 2010 à l'initiative de plateformes de distribution bio locales créées par des producteurs bio et dédiées à la restauration collective.

Cette association s'est doté d'une Charte en 2011, et s'est donné pour missions à travers la création d'un réseau d'envergure nationale :

- de professionnaliser les pratiques de ses adhérents ;
- de développer la place des produits bio en restauration collective ;
- de représenter ses adhérents au niveau national ;
- de renforcer les liens de ses adhérents avec les acteurs du territoire autour d'un projet commun: mieux se nourrir, pour mieux vivre ensemble.

En 2017 MBIM regroupe 15 plateformes adhérentes sur l'ensemble du territoire français et a mis en place des partenariats avec des structures nationales qui partagent ses objectifs.